

le 22 octobre 2018

# Information aux Porteurs de parts/Actionnaires

Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – CHF

Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – EUR

Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – USD

et

Credit Suisse Money Market Fund – CHF

Credit Suisse Money Market Fund – EUR

Credit Suisse Money Market Fund – USD

---

## Credit Suisse Funds SICAV

Société d'investissement à capital variable  
de droit liechtensteinois  
Aeulestrasse 6  
9490 Vaduz, Liechtenstein  
Registre du Commerce du Liechtenstein  
FL-0002.269.548-0

(la « **Société** »)

agissant pour son compte  
VP Fund Solutions (Liechtenstein) AG,  
agissant en tant que société de gestion

## CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet,  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 72. 925

(la « **Société de gestion** »)

agissant en son nom propre et pour le  
compte de

## CS Investment Funds 13

Fonds commun de placement

R.C.S. Luxembourg K681

1. Les Porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – CHF, Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – EUR et Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – USD (les « **Compartiments absorbés** »), des compartiments de **CS Investment Funds 13** (le « **Fonds** »), et les Actionnaires de Credit Suisse Money Market Fund – CHF, Credit Suisse Money Market Fund – EUR et Credit Suisse Money Market Fund – USD (les « **Compartiments absorbants** »), des compartiments de **Credit Suisse Funds SICAV** (la « **Société** »), sont informés par la présente que les conseils d'administration de la Société de gestion et de la Société ont décidé de fusionner les Compartiments absorbés et absorbants, conformément à l'article 1(20)(a) et aux dispositions du chapitre 8 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, en transférant l'intégralité des actifs et passifs (y compris les revenus courus) des Compartiments absorbés vers les Compartiments absorbants, avec effet au 14 décembre 2018 (la « **Fusion** »). Afin de dissiper tout doute, les termes commençant par une majuscule auront, sauf mention contraire dans le présent avis, la même signification que celle qui leur est donnée dans les prospectus, le règlement de gestion et les documents constitutifs.

Par conséquent, en échange du transfert des actifs et passifs des Compartiments absorbés, les Compartiments absorbants émettront des actions sans frais et les Porteurs de parts détenant actuellement des parts dans les Compartiments absorbés recevront des actions des Compartiments absorbants comme suit :

Compartiment absorbé CS Investment Funds 13- Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – CHF								Compartiment absorbant Credit Suisse Funds SICAV - Credit Suisse Money Market Fund – CHF							
Catégorie de parts (devise)	ISIN	Participation minimale	Commission de vente maximale	Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Catégorie d'actions (devise)	ISIN	Participation minimale	Commission de vente maximale	Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants	Indicateur synthétique de risque et de rendement
B (CHF)	LU0507202330	n/a	5,00%	2,00%	0,50%	0,16%	1	B (CHF)	LI0037728396	n/a	1,50%	N/A	0,60%	0,20%	1
EB (CHF)	LU0533765177	n/a	3,00%		0,25%	0,16%	1	EB (CHF)	LI0214880440	n/a	1,50%		0,40%	0,20%	1
UB (CHF)	LU1144406987	n/a	5,00%		0,40%	0,16%	1	UB (CHF)	LI0214880481	n/a	1,50%		0,50%	0,20%	1
Compartiment absorbé CS Investment Funds 13 - Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – EUR								Compartiment absorbant Credit Suisse Funds SICAV - Credit Suisse Money Market Fund – EUR							
B (EUR)	LU0650600199	n/a	5,00%	2,00%	0,50%	0,26%	1	B (EUR)	LI0037729428	n/a	1,50%	n/a	0,60%	0,25%	1
EB (EUR)	LU0650600355	n/a	3,00%		0,25%	0,20%	1	EB (EUR)	LI0214880598	n/a	1,50%		0,40%	0,20%	1
IB (EUR)	LU0650600512	500.000	3,00%		0,25%	0,24%	1	IB (EUR)	LI0037729477	n/a	1,50%		0,35%	0,22%	1
UB (EUR)	LU1144406805	n/a	5,00%		0,40%	0,26%	1	UB (EUR)	LI0214880622	n/a	1,50%		0,50%	0,26%	1
Compartiment absorbé CS Investment Funds 13 - Credit Suisse (Lux) Money Market Fund – USD								Compartiment absorbant Credit Suisse Funds SICAV - Credit Suisse Money Market Fund – USD							
B (USD)	LU0650600785	n/a	5,00%	2,00%	0,50%	0,47%	1	B (USD)	LI0037729709	n/a	1,50%	n/a	0,60%	0,46%	1
DB (USD)	LU0650600868	n/a	n/a		n/a	0,07%	1	DB (USD)	LI0037730780	n/a	n/a		0,10%	0,08%	1
EB (USD)	LU0650600942	n/a	3,00%		0,25%	0,31%	1	EB (USD)	LI0214880689	n/a	1,50%		0,40%	0,29%	1
IB (USD)	LU0650601163	500.000	3,00%		0,25%	0,37%	1	IB (USD)	LI0037730715	n/a	1,50%		0,35%	0,30%	1
UB (USD)	LU1144407019	n/a	5,00%		0,40%	0,37%	1	UB (USD)	LI0214880713	n/a	1,50%		0,50%	0,36%	1

Les Porteurs de parts des Compartiments absorbés sont invités à prendre connaissance des différences entre les Compartiments absorbés et absorbants, ainsi qu'entre les parts des Compartiments absorbés et les actions correspondantes des Compartiments absorbants, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus au présent avis. Par exemple, les actions des Compartiments absorbants diffèrent parfois des parts correspondantes des Compartiments absorbés au niveau des commissions applicables, de la devise de référence, de la politique de couverture ou encore de la politique de distribution. Les Porteurs de parts des Compartiments absorbés doivent également noter qu'à la suite de la Fusion, ils deviendront Actionnaires de la Société, bien que les actions ne leur confèrent aucun droit de vote. De façon plus générale, les Porteurs de parts doivent être conscients de la structure juridique différente de la Société et tenir compte des différences en découlant au niveau de la structure de gouvernance.

La décision de fusionner les Compartiments absorbés avec les Compartiments absorbants a été prise dans l'intérêt des Porteurs de parts et des Actionnaires, l'intention étant de rationaliser la gamme de produits de Credit Suisse. La Fusion accroîtra la base d'actifs des Compartiments absorbants et permettra de gérer plus efficacement les actifs des Compartiments absorbés et absorbants, tout en améliorant les efficacités opérationnelles de deux produits similaires. Au vu des similitudes relatives entre les politiques d'investissement et les actifs et passifs des Compartiments absorbés et absorbants, la Fusion ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la performance des Compartiments absorbants. Le portefeuille ne fera par ailleurs l'objet d'aucun rééquilibrage, que ce soit avant ou après l'entrée en vigueur de la Fusion. De plus, les actionnaires sont invités à prendre connaissance des différences au niveau des frais courants, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les actions des Compartiments absorbants diffèrent parfois des parts correspondantes des Compartiments absorbés en matière de politique de distribution.

Les Compartiments absorbants ont été enregistrés (ou sont en voie de l'être) dans le but de commercialiser leurs actions dans les Etats membres de l'Union européenne où les Compartiments absorbés ont été enregistrés afin de distribuer leurs parts conformément à l'article 60 de la Loi de 2010.

Pour de plus amples informations sur les Compartiments absorbants, nous invitons les Actionnaires à lire le document d'information clé pour l'investisseur (KIID) des Compartiments absorbants, qui peut être (i) obtenu sans frais ou demandé au siège social de la Société de gestion et de la Société ou (ii) consulté sur le lien suivant : [www.lafv.li](http://www.lafv.li)

Tous les frais entraînés par la Fusion (à l'exception des coûts de négociation ou d'audit, des autres frais divers, des droits de mutation liés au transfert des actifs et passifs et des autres frais de transfert de garde) seront supportés par la Société de gestion, y compris les dépenses à caractère juridique ou comptable, les droits de timbre et les autres frais administratifs.

L'émission de parts des Compartiments absorbés sera suspendue à partir du 23 octobre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de conversion au sein des Compartiments absorbés seront acceptées jusqu'au 22 octobre 2018 à 15h00 (heure d'Europe centrale). Les Porteurs de parts des Compartiments absorbés et les Actionnaires des Compartiments absorbants pourront demander le rachat de leurs parts et de leurs actions, respectivement, jusqu'au 6 décembre 2018. Les demandes de rachat peuvent donc être déposées jusqu'au 6 décembre 2018 à 15h00 (heure d'Europe centrale) et seront traitées gratuitement.

L'échange de parts et d'actions sera effectué en fonction des valeurs nettes d'inventaire calculées au 14 décembre 2018, sur la base des cours de clôture du 13 décembre 2018, et sera rendu public dès que possible. Des fractions d'actions allant jusqu'à trois décimales pourront être émises au sein des Compartiments absorbants. Les Porteurs de parts des Compartiments absorbés ne recevront pas de paiement supplémentaire en espèces en plus de l'octroi d'actions des Compartiments absorbants.

Les Porteurs de parts des Compartiments absorbés qui n'auraient pas demandé le rachat de leurs parts avant le 6 décembre 2018 à 15h00 (heure d'Europe centrale) se verront attribuer des actions correspondantes des Compartiments absorbants le 14 décembre 2018 (date de valeur au 17 décembre 2018).

Les actions des Compartiments absorbants peuvent toujours être souscrites et rachetées chaque jour ouvrable bancaire au Liechtenstein.

PricewaterhouseCoopers, *Société Coopérative*, ayant son siège social sis 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été désignée par la Société de gestion comme réviseur d'entreprises indépendant chargé de la préparation d'un rapport validant les conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ainsi que les dispositions respectives prévues par la loi du Liechtenstein sur les OPCVM aux fins de la Fusion.

Les Actionnaires et les Porteurs de parts peuvent demander ou obtenir gratuitement, au siège social de la Société de gestion ou de la Société, respectivement, la dernière version du prospectus, des documents d'information clé pour l'investisseur et de la Convention de Fusion adoptée par la Société de gestion et la Société relativement à la Fusion, une copie du certificat émis par le dépositaire de la Société et du Fonds en relation avec la Fusion et une copie des rapports des réviseurs d'entreprises visant à valider les conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif pour la Fusion, les derniers rapports annuels et semestriels ainsi que le règlement de gestion du Fonds et les statuts de la Société.

Les Porteurs de parts doivent s'informer par leurs propres moyens des possibles répercussions fiscales de la Fusion susmentionnée dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile.

Les Actionnaires des Compartiments absorbants et les Porteurs de parts des Compartiments absorbés qui s'opposeraient à la Fusion à venir peuvent demander le rachat sans frais de tout ou partie de leurs actions ou parts jusqu'au 6 décembre 2018 à 15h00 (heure d'Europe centrale). Aucune demande de rachat dans les Compartiments absorbés reçue après 15h00 ne sera traitée. Conformément aux dispositions du prospectus de la Société, toute demande de rachat dans les Compartiments absorbants devra être remise à leur sous-agent de transfert, à savoir Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 14 décembre 2018.

L'attention des Actionnaires des Compartiments absorbants est attirée sur le fait qu'une fois que le changement susmentionné sera entré en vigueur, le nouveau prospectus de la Société, les documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que les statuts pourront être obtenus auprès du siège de la Société conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 22 octobre 2018

Le Conseil d'administration de la Société de gestion,  
pour le compte du Fonds

VP Fund Solutions (Liechtenstein) AG, agissant en tant que société de gestion de  
Credit Suisse Funds SICAV